**PLE : déclaration liminaire de la section syndicale du SNES du lycée De Baudre d’Agen**

 Je souhaite faire une déclaration au nom du Snes et de tout ou partie des enseignantes et enseignants présents lors de l’heure d’info du 16 septembre,

La fin du baccalauréat certifiant un niveau national a donc été actée par le ministre cet été avec la place prépondérante donnée au contrôle continu pour une majorité de disciplines.

Le contrôle continu dénature le lien pédagogique entre les élèves et les enseignants, devenus juges et parties. Nous avons pu constater depuis un an la multiplication des tentatives de négociations ou contestations par les élèves et les familles car toute note peut désormais être considérée comme décisive, en lien avec Parcoursup.

Loin d’alléger la pression due à l’évaluation, le contrôle continu l’amplifie mais il a aussi l’inconvénient majeur de mettre en place un diplôme local, marqué par les inégalités territoriales, sociales mais aussi de réputation des lycées.

Le Projet local d’évaluation (PLE, un nouvel acronyme !) est donc apparu dans l’Arrêté du 27 juillet 2021 et le décret de la même date pour « conforter l’égalité de traitement des élèves » et « harmoniser les pratiques d’évaluation » dans le cycle terminal. Nous reviendrons sur ce qu’est ce PLE mais son caractère local ne permet en aucun cas de faire disparaître la question de l’inégalité entre lycées.

 Seul le retour à des épreuves de bac nationales et terminales le pourrait et c’est ce que nous demandons, avec une remise à plat de la réforme Blanquer du lycée, qui a accru les inégalités (offre plus ou moins importante des spécialités, maintien d’options etc).

Mais pour l’heure, le risque que présente le PLE est celui d’un carcan avec des indicateurs normés, aux mains des familles et des hiérarchies pour contrôler en continu notre activité dans la classe et comparer les pratiques des uns et des autres.

La lecture du Guide de l’Evaluation produit par l’Inspection Générale et publié le 10 septembre ne peut que nous inquiéter et nous conforter dans cette crainte.

En effet, il est très prescriptif et discipline par discipline, y compris les lettres et la philo, non concernés par le PLE car ayant gardé des épreuves terminales, il donne un nombre d’évaluations, par types d’évaluations (formatives, sommatives) requis. A le suivre à la lettre on n’enseignerait plus ! Ainsi une note d’oral par trimestre est préconisée… à plus de 30 par classe, rien de plus simple à mettre en œuvre !

Le problème est que ce guide n’a aucune valeur réglementaire ! Il n’est qu’indicatif, de conseil… mais il fait peser une pression finissant par faire croire à tout le monde que c’est obligatoire.

Ce qui est règlementaire, l’arrêté ou le décret, n’est en rien prescriptif sur ce que doit être l’évaluation. Seules s’imposent à nous l’obligation d’évaluer et le cadre des programmes. Pour le reste, nous restons et devons rester maitres de nos choix car la liberté pédagogique est inscrite dans la loi (avril 2005).

Nous savons tous que l’évaluation est soumise à de multiples contraintes dans la réalité en fonction des échéances du calendrier scolaire (dates des conseils de classe) et civil (jours fériés), du volume horaire de notre discipline, de la répartition des heures de cours d’une classe dans la journée et dans la semaine, des sorties, projets et autres qui font « sauter » des heures, des imprévus aussi (absences, pannes de matériels) mais aussi des acquis des élèves à un moment M et de leur mobilisation et motivation.

Nous devons être libres de faire progresser nos élèves jusqu’à un niveau de maîtrise attendu par tous les moyens pédagogiques dont nous disposons.

Donc oui à la discussion entre nous, aux échanges toujours à même d’enrichir nos pratiques ; nous en avons besoin.

Non à l’uniformisation basée sur des « bonnes pratiques » souvent plus liées à des modes pédagogiques qu’à des théories scientifiques.

Non à un PLE précis et détaillé qui constituerait un carcan et pourrait nous être opposé par les élèves et les familles. Restons sur des principes généraux qui font accord et des formules au conditionnel.

Il est temps, plus que jamais, de revenir aux racines de notre métier : pour instruire nos élèves, c’est de sérénité dont nous avons besoin, et non de réformes qui s’empilent les unes sur les autres. Ce harcèlement continuel nous détourne de notre mission première et dénature le rapport à nos élèves. Nous ne sommes pas les rouages d’une industrie qui prétend traiter les élèves comme des produits, les professeurs comme des ouvriers à la chaîne et le savoir comme un consommable. Il est temps que nous reprenions la main sur notre métier. Il est de notre devoir de résister aux assauts d’une technocratie aussi brutale que délétère. La culture et l’instruction sont des biens précieux qu’il nous appartient de protéger et transmettre à nos jeunes générations.